

INSCRIPTIONS CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRE 2020-2021

ECOLE DE L'ETANG

Madame, Monsieur, chers parents,

Comme il vous l'a été annoncé en fin d'année scolaire, les modalités d'inscription aux prestations garderie scolaire du matin et cantine scolaire évoluent. Désormais, c'est sur Internet via un portail famille dédié <https://st-genest-malifaux.argfamille.fr> que vous allez pouvoir procéder aux inscriptions depuis votre mobile, tablette ou ordinateur. Le prestataire choisi est ARG SOLUTIONS.

Vous avez dû recevoir un mail de la part de st-genest-malifaux.argfamille.fr le 31 juillet vous donnant un identifiant et un mot de passe. Cette information est à conserver précieusement, le mot de passe sera à modifier à la première connexion.

Les informations vous concernant ont été saisies par l'éditeur à l'aide du fichier de l'école 2019-2020. Nous vous laissons le soin de vérifier ces informations et de les modifier si nécessaire, notamment adresse postale, numéros de téléphone et adresse mail. Vous pourrez également rajouter ou enlever un enfant.

Vous trouverez ci-joint une notice d'utilisation du portail rédigée par l'éditeur.

Vous trouverez également le règlement intérieur des services de garderie et de cantine pour l'école. **Nous vous remercions de nous en confirmer la lecture et l'acceptation par retour de mail à l'adresse cantine.garderie@st-genest-malifaux.fr**

Nous vous laissons prendre connaissance des modalités et prendre en main le logiciel pour procéder aux inscriptions pour le mois de septembre. Les principales nouveautés sont les suivantes :

- Délais à respecter pour les inscriptions en abonnement (avant le 20 du mois précédent) ou en occasionnel (avant 8h le matin)
- Paiement à la réservation par CB ou prélèvement
- Les tarifs restent inchangés par rapport à l'année dernière, à savoir :
 - o Repas occasionnel : 4,30 €
 - o Repas abonné 2 jours, 3 jours ou 4 jours / semaine : 3,32 € / repas. Attention, pour l'abonnement, la réservation en ligne doit s'effectuer avant le 20 de chaque mois précédent, soit le 20 août pour le mois de septembre, et aucune annulation ou aucun remboursement n'est possible. Passé ce délai, les inscriptions basculeront automatiquement en occasionnel.
- Pour les garderies, la cotisation annuelle de 75 € (forfait) doit être réglée au plus tard le 20/09/2020. Une fois la cotisation réglée, le service à 0 € sera activé aux familles concernées, les réservations pourront ainsi se faire jusqu'au 20 du mois pour le mois suivant sans annulation possible pour les familles. Le service Garderie « occasionnel » sera disponible jusqu'à 19h30 la veille pour le tarif de 1 €. Idem pour les annulations.
- Tout enfant qui ne sera pas inscrit au préalable à l'un de ces services payants ne pourra être pris en charge.

Pour toute question, vous pourrez contacter Emma BRAY à l'école de l'Etang ou Emmanuel SAHUC en mairie.

L'adjointe aux affaires scolaires
Geneviève MANDON

